

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 JANVIER 2021 A 20 HEURES.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 04 janvier 2021 s'est réuni dans la salle du conseil le vendredi 08 janvier 2021 à 20 heures sous la présidence de M.Le Maire Louis Toty.

Présents: Louis TOTY, Eric DOLLE, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Damien SPINOUE, Maryline AMBLARD, Loïc BORDERIE, Jean-Louis DELMAS, Michèle RAOUX, Laetitia DUMAS, Jacques GARNIER, Jean-Yves JOUVE, Jacques MALBEC, Isabelle MOULIER, Dominique PEYTHIEU.

Nombre de présents:15

Procuration: 0

Le quorum est atteint

Président de séance: M.Le Maire

Secrétaire de séance: Sylvie CLAVEL

Ordre du jour: insérer convoc

Ouverture de séance par le président:

Demande de DETR 2021 pour la voie communale de Chavaroche:

Pour la première tranche (de la route départementale au centre du village), le coût des travaux est estimé à 71500 € HT,

Modalités de financement:

1-Une de demande DETR 2020 nous a été notifiée pour un montant de 15907 €,

2- Le versement correspondant aux amendes de police pour un montant de 9000 €.

3-Nous attendons une décision du SIDRE à qui nous avons demandé une participation du fait qu'ils empruntent régulièrement cette voie pour accéder à la station de minéralisation.

Il paraît indispensable, au vu de la dégradation, de réaliser une autre portion (travaux de renforcement et de sécurité) du centre du village à «Les Combes» pour un montant de 40 386,30€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, pour procéder à une demande DETR 2021 pour cette deuxième tranche.

-Vote à main levée: Pour: 15

Demande de DSIL pour la rue de Acacias/Enfouissement des réseaux secs :

Après information des coûts et des différents financements possibles de ces travaux par le Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal souhaite attendre le plan de financement définitif et les notifications pour se prononcer sur l'engagement des travaux.

Monsieur le Maire propose un éventuel emprunt de 180000 € sur un an à un taux de 0,3 % (intérêts 540 €) . Cette somme correspond aux 60 % de subventions versées à la fin des travaux.

M. Le Maire propose également un emprunt de 80000 € sur 8 ans à un taux de 0,4 % (intérêts 1440 €, annuités de 10180 €) pour subvenir au besoin de l'auto-financement.

M. Le Maire a pris un avis auprès du Trésorier Payeur et de la banque. D'autres échanges auront lieu à ce sujet.

Les subventions acquises (DETR, Fond Cantal Solidaire et Adour Garonne) étant inférieures au taux maximum, nous sollicitons une aide supplémentaire pour atteindre les 80 %.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, pour procéder à une demande DSIL 2021 a cet effet.

-Vote à main levée: Pour: 15

Information de la DSIL: «Amélioration du camping «Le Pioulat» réalisation d'une vidange campings car:

M. Le Maire informe que la DSIL demandée pour la réalisation de la vidange camping-car et de la réfection du toit de la petite maison des haras a été refusée par notification (pièce-jointe au PV). M.Le Maire se propose d'intervenir auprès des services de la sous-préfecture pour revoir cette décision.

Information concernant une convention de mandat avec la Communauté de Communes pour l'amélioration du Camping du «Pioulat:

Une réunion de la commission tourisme avec le service tourisme du département et de la Com-Com aura lieu en janvier pour définir le projet global du camping. M.Le Maire expose au Conseil Municipal le principe d'une convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays Gentiane. La Com-Com élaborerait le plan de financement et solliciterait les subventions auprès des différents organismes. Cela nous permettrait d'améliorer et de développer nos capacités d'accueil à plus courte échéance. Une délégation de services sera également à l'étude pour la gestion du camping.

Gestion du lac «Le Pioulat»:

Pour intégrer le lac dans le projet touristique il sera nécessaire de procéder à une vidange partielle pour le nettoyage et l'aménagement de la partie plage. M. Le Maire engage les démarches nécessaires pour récupérer la gestion et contacte les organismes habilités pour l'amélioration du site.

Vote d'un délégué pour la signature d'un permis de construire demandé par M.Le Maire:

M.Le Maire a quitté la séance pour cette affaire.

M.Le Maire étant directement intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, en son nom personnel, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Le Conseil Municipal a proposé le 1er adjoint Eric Dollé.

-Vote à main levée: Pour: 14

Dérogation à la loi Montagne pour le permis de M.Miagoux:

Une demande de permis de construire sur la section F parcelle 195 située à Lieuchy 15400 TRIZAC appartenant à M.MIAGOUX.

La commune n'étant pas encore dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, l'article L.145.3 III du code de l'urbanisme impose que l'urbanisation soit réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de construction traditionnelles ou d'habitations existants peuvent être autorisées, dans les conditions définies au 4ème de l'article L 111.1.2 , si la commune ne subit pas de pression foncière due au développement démographique ou de résidence secondaire et si la dérogation envisagée est compatible avec les objectifs de la protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel.

-Vote à main levée: Pour: 15

Point sur la téléphonie: Fibre, 4 G:

Les pré-études nécessaires à l'implantation de 2 antennes 4 G s'avèrent concluantes dans l'optique d'une couverture optimale du territoire communal. Des visites techniques vont avoir lieu sur les sites potentiels.

Proposition de nommer la salle de réunion sous la mairie Géraud Jouve:

Sur proposition de M.Félix Verdier, maire honoraire de nommer la salle sous la mairie Géraud Jouve. Après concertation le Conseil Municipal a donné un accord favorable.

-Vote à main levée: Pour: 14, Contre: 1

Organisation du déneigement: acquisition de matériel: épareuse et fraise:

Compte-tenu des conditions climatiques de cet hiver et du manque d'équipement de la commune M.Le Maire s'interroge sur la nécessité d'acquérir une fraise. De même, compte-tenu du coût des travaux d'élagage indispensables chaque année M. Le Maire propose également l'acquisition d'une épareuse et d'un tracteur d'occasion compatible avec ces deux équipements. M .Le Maire se renseigne pour une étude du projet.

Questions diverses:

-Proposition d'offre pour l'acquisition de l'ancienne gendarmerie:

Une offre de 42000 € a été faite. L'ensemble du Conseil fait une contre- proposition à 48000 €.
M.Le Maire se charge de la transmettre à l'intéressé.

-La gazette:

La gazette est en cours de rédaction et sera imprimée dans les jours qui suivent.

La séance a été levée à 22H45.